



FERIA DE LA PECHE ET DE L'ABRICOT SAINT-GILLES, du 22 au 25 août 2019

Règlement du concours d'affiches

A l'occasion de la 24^è édition de la Feria de la Pêche et de l'Abricot, l'association des Festivités pour Saint-Gilles organise un concours afin de concevoir le visuel qui sera décliné sur l'ensemble des supports de communication liés à la manifestation.

Article 1 : objet du concours

L'association des Festivités pour Saint-Gilles organise un **concours de peintures** en vue de réaliser l'affiche de la FERIA DE LA PECHE ET DE L'ABRICOT 2019.

Article 2 : conditions de participation

Ce concours est ouvert aux **peintres** (amateurs, amateurs avisés ou professionnels), quel que soit leur âge et leur lieu de résidence.

La création mise en compétition doit être originale et n'avoir donc jamais été publiée ni soumise dans aucun autre concours.

La participation est gratuite et chacun des candidats ne pourra proposer qu'une œuvre.

Article 3 : modalités d'inscription

Les candidats devront procéder à une inscription préalable, en retirant et complétant leur bulletin d'inscription, avant **mercredi 6 février 2019** (voir modalités à la fin de ce règlement).

Article 4 : attentes graphiques

Chaque candidat devra réaliser une œuvre au format à la française (vertical), aux dimensions L 38 x H 61 cm exclusivement sur châssis toilé (référence : 12 marine), utilisant les techniques de la peinture ou de l'aquarelle.

Leur travail devra illustrer la prochaine Feria et intégrer, d'une manière ou d'une autre, la tauromachie et les deux fruits dont la manifestation porte le nom, à savoir la PECHE et l'ABRICOT.

Aucun texte, quel qu'il soit, ne devra être mentionné (l'intégration graphique des différents éléments textuels – dates, nom de la manifestation, etc.- sera confiée ultérieurement au service Communication de la Ville de Saint-Gilles).

Les tableaux ne devront pas être signés, afin de préserver l'anonymat de leur auteur au moment de leur présentation au jury (la signature sera apposée par l'auteur a posteriori, après délibération du jury).

Les projets qui ne répondraient pas aux impératifs techniques seront rejetés.

Article 5 : prix

Après classement des œuvres par le jury, les 3 premiers tableaux seront primés.

L'auteur du tableau classé 1^{er} recevra 300 euros. Les droits de propriété et d'utilisation de son œuvre seront entièrement transférés à la commune de Saint-Gilles (aucun droit de reproduction ne pourra être réclamé par l'auteur pour son utilisation).

2^{ème} prix : 200 euros. 3^{ème} prix : 100 euros.

Tous les tableaux autres que le gagnant resteront la propriété de leur auteur.

Article 6 : calendrier

La date limite de remise des œuvres originales - au service Communication en mairie - est fixée au **vendredi 15 Mars à 17 heures** (les œuvres pourront y être déposées ou adressées par voie postale à Ville de Saint-Gilles – Service Communication – Place Jean Jaurès – 30800 SAINT-GILLES)

Article 7 : sélection par un jury

Le jury du concours sera composé de membres de la commission taurine, d'élus et de professionnels de la communication. Son vote est sans appel et ne saura donner lieu à des explications sur les raisons de sa sélection.

La présentation des tableaux au jury et le vote de celui-ci s'opèreront dans les quelques jours qui précèderont la conférence de presse de présentation de la Feria, programmée **vendredi 3 mai 2019 à 19 heures**.

Le tableau retenu pour réaliser l'affiche sera officiellement présenté au jury et à la presse à cette occasion.

Article 8 : règlement du concours

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

L'association des Festivités pour Saint-Gilles et son président se réservent le droit de modifier, reporter ou annuler le concours si les circonstances l'exigent.

Organisation et informations :

Association des Festivités pour Saint-Gilles

E-mail : passionnes_91@hotmail.fr

Tél. : 06 42 49 97 75

Règlement et fiche d'inscription disponibles sur

<http://saint-gilles.fr/feria-2018-concours-d-affiches>

ou en mairie - service Communication au 04 66 87 78 04 ou aveline.lucas@saint-gilles.fr